



DECLARATION LIMINAIRE

C.A.P.L des TSEF

CMG de Metz–29 juin 2016

Tout vient à point à qui sait attendre !

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A l'ordre du jour de cette CAPL, nous allons enfin retrouver un cadre "presque normal" pour l'examen des travaux d'avancement de grades. En effet, nous enregistrons à ce jour environ six mois de retard pour l'avancement 2016 et moins d'un mois pour l'avancement 2017 si le calendrier prévisionnel est respecté.

Cette bonne nouvelle pour les futurs promus ne doit cependant pas nous faire oublier, à nous les commissaires, ni à vous Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, les TSEF lésés dans leurs carrières suite aux retards de ces dernières années mais, ... tout vient à point à qui sait attendre !

Afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise, les élus de FORCE OUVRIERE demandent une extrême vigilance de la part de l'administration.

Un autre thème à cet ordre du jour concerne, sans doute pour la dernière fois, la communication d'un bilan RTS-MTS.

En effet la mise en place du PPCR, auquel le syndicat FORCE OUVRIERE s'est toujours opposé, va mettre un terme à l'attribution des RTS le 1^{er} juillet 2016. C'est donc un nouveau facteur de démotivation infligé aux TSEF condamnés à patienter pendant l'intégralité de la durée requise pour accéder à l'échelon supérieur ! Ce n'est pas la maigre revalorisation de la grille indiciaire et le très timide réaménagement de la carrière qui compenseront ce désarroi mais, ... tout vient à point à qui sait attendre !

Concernant le RIFSEEP, nous sommes toujours dans l'incertitude. Dans un premier temps, lors de la réunion bilatérale du 22 mars 2016 entre la DC DIRISI et le syndicat FORCE OUVRIERE, la conseillère aux affaires civiles indiquait que les travaux pour les TSEF étaient quasiment terminés. L'ensemble des TSEF du CMG de METZ appréhende l'application de ce régime prévu le 1^{er} décembre 2016. En effet, la communication de la mise en œuvre du RIFSEEP aux organisations syndicales par la sous-direction SPR de la DRH-MD le 14 juin

dernier montre qu'il subsiste bon nombre d'inconnues. Assisterons-nous, par exemple, à un avancement au choix par quotas en fonction des groupes ? ...mais, tout vient à point à qui sait attendre !

A force d'attendre, la lassitude et l'inquiétude s'installent entraînant les agents que nous sommes vers des horizons de démotivations chroniques.

Merci de votre attention.

Metz, le 29 juin 2016



COMPTE-RENDU

C.A.P.L des T.S.E.F

CMG de Metz - 29 juin 2016

La Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL) des Techniciens Supérieurs d'Etudes et de Fabrications (TSEF) s'est déroulée le 29 juin 2016 sous la présidence de Monsieur Didier JACQUES, Directeur du CMG de METZ. Force Ouvrière était représentée par Danièle RYPERT pour les TSEF de 2^{ème} classe, ainsi que par Jacques SILBERMANN et Franck RODER pour les TSEF de 1^{ère} classe. La déclaration liminaire de Force Ouvrière est annexée à ce compte rendu.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la CAPL du 21 janvier 2016.
- Communication du bilan des RTS et MTS attribués au titre de l'évaluation 2015
- Examen des travaux d'avancement pour les grades de techniciens supérieurs d'études et de fabrications de 1^{ère} et 2^{ème} classe au titre de l'année 2016.

En réponse à notre déclaration liminaire, Monsieur JACQUES rappelle que le rattrapage des retards dans la tenue des CAPL reste un objectif fixé aux CMG par la DRH MD mais que, malheureusement, il intervient moins rapidement que le souhaiteraient les Organisations Syndicales. Concernant le RIFSEEP, il se dit confiant, mais admet qu'il existe un risque dans la classification des groupes et s'adresse aux employeurs afin de mener ces travaux avec vigilance, dans l'intérêt des agents. A titre d'information, Monsieur JACQUES indique que peu de recours gracieux ont été initiés par des agents estimant n'avoir pas bénéficié d'une classification correspondant à leur emploi et que seuls trois litiges ont fait l'objet d'un contentieux.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur JACQUES rappelle l'obligation de discrétion des membres sur les débats de la CAPL.

Approbation du P.V. du 21 janvier 2016

Le P.V. a été adopté à l'unanimité.

Communication du bilan des RTS et MTS attribués au titre de l'évaluation 2015

Rappel : Seuls 50% du nombre d'agents peuvent bénéficier de cette mesure dont :

- 20% de RTS à 3 mois soit 93 agents
- 30% de RTS à 1 mois soit 139 agents

Répartition par employeurs.

	RTS 3 mois	RTS 1 mois
DIRISI	29	44
DRH-AA	3	3
DRH-AT	16	24
DRM	2	3
SEA	9	13
SSA	2	4
Gendarmerie	1	1
SCA	13	19
SGA	18	28

Examen des travaux d'avancement de grades au titre de l'année 2016

Pour le grade de **TSEF 1^{ère} classe**, on retrouve 187 "conditionnants" au niveau régional. La péréquation effectuée par la DRH-MD donne 13 postes (hors réussite E.P.) à l'avancement pour le CMG de METZ.

Le détail des postes par employeurs a été communiqué aux commissaires en séance.

De même, pour le grade de **TSEF 2^{ème} classe**, on retrouve 149 "conditionnants" au niveau régional, soit 18 postes à l'avancement pour le CMG de METZ.

	TSEF 1	TSEF 2
EMZD	1	0
DCSEA	1	1
DIRISI	4	8
DRH-AT	2	2
SGA	3	2
SSA	1	0
DRH-AA	1	1
SCA	0	4
TOTAL	13	18

Remarque Force Ouvrière

Avant la proposition de vote des deux tableaux d'avancements, le président de la CAPL a accepté les demandes de suspension de séance formulées par les organisations syndicales. Malgré quelques réticences de certains employeurs sur les propositions des élus Force Ouvrière, nous avons voté favorablement pour ce point de l'ordre du jour.

Au cours des débats, Monsieur JACQUES relève le faible taux de permutation des dossiers accordés par les employeurs aux organisations syndicales et insiste sur la cohérence de la rédaction des CREPs en veillant notamment à faire respecter le statut des TSEF concernant la subordination. Avant de lever la séance, Monsieur JACQUES remercie les participants pour la courtoisie et la qualité des échanges, le tout dans l'intérêt des agents.

Conclusion

Par rapport aux remarques formulées lors de la CAPL précédente, nous avons pu noter qu'elles ont été prises en compte par les employeurs. Pour la CAPL du jour, durant près de quatre heures, vos élus Force Ouvrière ont œuvrés afin de défendre au mieux les dossiers des TSEF du CMG de METZ, en insistant sur de nombreux points auprès des employeurs. Malgré les difficultés et les arguments de ces derniers, souvent contestables, les commissaires de Force Ouvrière ne relâcheront pas leurs efforts.

